

2. Conditions générales applicables à la revente et à la livraison de produits par Cyber Network SA

2.1 Généralités

Par "produits", il faut entendre les appareils informatiques et de communication télécom, pièces et accessoires hardware ou software proposés et vendus par Cyber Network SA.

Cyber Network SA livre au Client les produits spécifiés dans le bulletin de livraison, le genre et la quantité des produits à livrer sont définis dans l'offre correspondante selon le document validé par le Client.

Sauf convention contraire écrite, chaque commande est considérée comme un contrat de vente séparé.

2.2 Livraison des produits

L'offre de Cyber Network SA ou une commande passée sous une autre forme par le Client (courrier, mail, tél., etc...) est déterminante. La disponibilité des produits chez le constructeur ou l'importateur suisse demeure réservée.

Sauf confirmation expresse contraire faite par écrit, les délais de livraison communiqués par Cyber Network SA n'ont qu'une valeur indicative. Cyber Network SA communique de tels délais selon sa meilleure appréciation, mais sans garantie. Ceci est valable en particulier, mais pas exclusivement, en cas de retard de livraison consécutifs à un problème d'approvisionnement chez les importateurs suisses. Cyber Network SA décline toute responsabilité en cas de retard, mais s'efforce de trouver des solutions de remplacement appropriées.

Les livraisons partielles ainsi que la livraison de faibles quantités, inférieures à la demande, sont autorisées.

2.3 Vérification et acceptation des produits

Sous réserve d'autres accords particuliers, la date indiquée sur le bulletin de livraison est considérée comme la date d'acceptation et d'exécution.

Le Client est tenu de vérifier immédiatement, au plus tard dans les 5 jours ouvrables, l'intégralité et la conformité de la livraison et de signaler, sans délai, les éventuels défauts constatés ; après ce délai la livraison est réputée acceptée. Les adaptations techniques apportées par le constructeur aux produits demeurent expressément réservées.

2.4 Prix, modifications de prix et conditions de paiement

Cyber Network SA se réserve expressément le droit d'adapter ses prix lors de modifications ultérieures des bases de calcul imputables à des circonstances hors de son contrôle, en particulier lors de majorations de prix par les constructeurs ou par les éditeurs.

2.5 Non-paiement

En cas de demeure du Client, Cyber Network SA se réserve le droit de suspendre toute livraison jusqu'au règlement de toutes les créances dues. Si le Client ne s'acquitte pas de ses dettes dans un délai supplémentaire accordé, Cyber Network SA est en droit de refuser définitivement toute nouvelle livraison et de réclamer des dommages-intérêts.

2.6 Réserve de propriété

Cyber Network SA reste propriétaire exclusive des produits livrés dans le cadre du contrat jusqu'au règlement intégral de ses prétentions à l'égard du Client. Il est de ce fait interdit au Client d'aliéner ou de grever les produits jusqu'au paiement intégral du prix.

2.7 Garantie

Dans le cadre de son activité principale de revendeur informatique, la garantie hardware proposée par Cyber Network SA sur les produits livrés se fonde avant tout sur les conditions de garantie du constructeur. Le Client renonce à ses prétentions légales en matière de garantie à l'égard de Cyber Network SA.

La garantie constructeur prend effet immédiat dès la signature du bulletin d'accompagnement validant la livraison des produits commandés.

Sous réserve des conditions de garantie du constructeur, la prestation de garantie se limite dans tous les cas à la réparation ou au remplacement des produits défectueux et n'est valable que pour les produits se trouvant en Suisse.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011.